

Comité d'Évaluation de la Recyclabilité des Emballages en Papiers - Cartons

AVIS TECHNIQUE N°27

DEMANDEUR :

Sociétés : Europe Snacks et Can Packaging

Date de la demande : 21/09/2009

DESCRIPTION DE L'EMBALLAGE



Description :

- * Dénomination : Boîte EcoCan
- * Description : Boîte pour tuiles apéritives
- * Contenance : 170 g
- * Dimension (cm) : Ø 7,5 - hauteur 23
- * Masse (g) : 38,83 g
- * Matériaux constitutants : papier-carton (85,6%), plastique (6%), colle (8,3%), aluminium (environ 0,05%)

(Le couvercle et l'opercule ne sont pas couverts par cet avis technique)

ÉVALUATION :

IMPACTS

Collecte et Tri	Défavorable au rendement de tri : non							
Conditionnement en balles	Défavorable à la mise en balles : non							
Recyclage	Taux de liquide résiduel *: - Taux d'humidité potentielle **: - Risque de pollution biologique : oui si restes alimentaires							
Étapes du recyclage	Corps de l'Emballage			Système de fermeture	Options	Additifs		
	Papier /Carton	Plastique	Aluminium			Vernis	Encre	Colle
Rendement fibreux	FORT	⚠	⚠	Néant	∅	∅	∅	⚠
Matières dissoutes et colloïdales	∅	⚠	⚠	Néant	∅	∅	∅	⚠
Énergie de pulpage (sur l'ensemble de l'emballage)	∅							

* en condition normale d'utilisation ** incluant humidité naturelle et liquide résiduel

⚠ Attention ∅ Pas d'impact ⌘ En cours d'étude ➤ Impact environnemental

Comité d'Évaluation de la Recyclabilité des Emballages en Papiers - Cartons

AVIS

COMMENTAIRE DU C.E.R.E.C :

La boîte EcoCan est recyclable dans la catégorie 5.03, sorte de la norme NF EN 643 regroupant les emballages pour liquides alimentaires et assimilés relevant du circuit municipal.

CONCLUSION DU C.E.R.E.C :

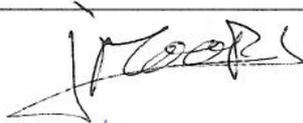
Le CEREC émet un avis favorable quant à la recyclabilité de cet emballage, sachant que pour l'examen de ce produit, le couvercle n'est pas pris en compte (conformément à la définition de l'emballage du guide LNE), et que l'opercule n'est également pas pris en compte du fait de son retrait par le consommateur lors de l'usage du produit.

Cependant, Le CEREC recommande de veiller au choix du type de colle (de préférence non hydrosoluble) et d'en minimiser son usage.

Le CEREC souligne l'amélioration de la recyclabilité de cet emballage apportée par la substitution d'un fond en acier par un fond fibreux.

VALIDATION DES MEMBRES DU C.E.R.E.C :

Date de validation de l'avis technique : 24/02/2010

 ECO EMBALLAGES	J. MOORS	
 REVIPAC SOCIÉTÉ DE RECYCLAGE	P. HEINRICH	